



Nadine Homo
Principale du collège François Truffaut

aux

Parents et élèves de 3^{ème}

Chef-Boutonne, le 5 février 2021

Collège François
Truffaut
Chef-Boutonne

Nadine Homo
Principale

Affaire suivie par :
Isabelle Navailles
Secrétaire

Téléphone
05 49 29 80 60
Télécopie
05 49 29 72 94

Courriel
Ce.07900141@
@ac-poitiers.fr

Adresse postale
18, avenue de
l'Hôtel de Ville
B.P.20011
79110 Chef-
Boutonne

Objet : orientation post-troisième.

Nous entrons dans la phase provisoire d'orientation.

Vous allez devoir saisir par internet les intentions provisoires de votre enfant pour la rentrée 2021 : 2^{nde} générale et technologique ou 2^{nde} professionnelle ou 1^{ère} année de CAP.

Le site est accessible sur **le Portail Scolarité Services** au moyen de votre compte EduConnect : <https://teleservices.ac-poitiers.fr>. Les identifiants vous ont été transmis par voie postale en début d'année. En cas de perte, nous vous les réinitialiserons au retour des vacances.

Un seul des deux représentants légaux peut effectuer la saisie des intentions. Les intentions saisies sont en consultation par l'autre représentant légal. *(En cas de souhait de modification, le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie doit se rapprocher du représentant qui a saisi les intentions. En cas de désaccord, il contacte la cheffe d'établissement.)*. Cette disposition n'est pas de notre fait.

Attention, le compte élève ne permet que de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.

Calendrier et procédure :

- 1. A partir du 8 février, vous pouvez saisir les intentions provisoires.**
 - Vous pouvez saisir jusqu'à 3 intentions.
 - Le rang détermine l'ordre de préférence.
 - Les intentions peuvent être reclassées, supprimées, modifiées **jusqu'au 9 mars inclus**.
 - Vous devez impérativement les valider. Un e-mail de confirmation vous sera envoyé.
 - Un mail récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux.

MON COMPTE

ACCUEIL

ORIENTATION

AFFECTATION APRÈS LA 3^e

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

BOURSE DE COLLÈGE

COLLEGE VILLARS

CONTACT

SE DÉCONNECTER

SERVICE EN LIGNE
ORIENTATION

1 Intentions provisoires Choix définitifs Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRESENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 **Le rang détermine l'ordre de préférence**

2de générale et technologique ou 2de STHR

2de professionnelle

1re année de CAP

Vous devez sélectionner une voie.

AJOUTER UNE INTENTION

Les intentions peuvent être reclassées ou supprimées

ANNULER VALIDER

Veillez corriger le formulaire avant de valider vos choix.

2. Après le conseil de classe du deuxième trimestre, vous prenez connaissance de l'avis provisoire du conseil de classe et vous accusez réception.

Seul le représentant ayant fait la saisie des intentions peut accuser réception de l'avis du conseil de classe.
L'avis provisoire ne constitue pas une décision d'orientation. Les choix définitifs se font au troisième trimestre.

1 Intentions provisoires Choix définitifs Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION

Vous devez en accuser réception en cochant la case prévue à cet effet puis en validant.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3^e trimestre / 2^d semestre.

Intention 1 : 1re année de CAP Avis favorable

Métier ou formation demandé : Ebéniste
Statut scolaire demandé

Intention 2 : 2de professionnelle **Les familles peuvent consulter l'avis provisoire pour chaque intention, les recommandations et les motivations du conseil de classe**

Métier ou formation demandé : Menuisier, charpentier
Statut scolaire demandé

Recommandation du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2de générale et technologique ou 2de STHR

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Sans objet

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement. VALIDER

Le représentant ayant saisi les intentions doit accuser réception de l'avis du conseil de classe en cochant la case puis en validant

Nous vous proposons quatre journées de permanence pour vous accompagner dans la procédure en cas de difficultés : Mardi 23 février/Judi 25 février/Mardi 02 mars/Judi 4 mars. Les rendez-vous sont à prendre auprès du secrétariat.

Une réunion d'information sur l'orientation est programmée **jeudi 25 février à 18h00**. En raison du contexte sanitaire, elle se tiendra en distanciel par visio-conférence ; je vous adresserai l'invitation le mardi 23/02.

Les parents qui ne pourront pas y assister pourront prendre rendez-vous avec le professeur principal de leur enfant ou avec Mme Nonnet.

Vous avez sur le site du collège, dans la rubrique orientation, un diaporama que Mme Nonnet a élaboré.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.



